



Progrès mondiaux concernant l'inscription des requins et des raies aux Annexes de la CITES

Les pays prennent des mesures adéquates, mais de nombreuses espèces nécessitent encore une protection

En bref

Tous les ans, entre 63 et 273 millions de requins sont tués dans le monde par la pêche commerciale. Ce rythme de pêche non durable est dû à une demande croissante pour les ailerons, la chair, l'huile de foie et autres produits issus de ces espèces¹. En conséquence, les populations de requins sont en déclin dans le monde entier, et plus de la moitié des espèces de requins et leurs semblables évalués par l'Union internationale pour la conservation de la nature sont classés comme menacés ou quasi menacés d'extinction².

Toutefois, un tournant a été observé en 2013 en matière de protection des requins. En effet, cinq espèces commercialisées, **le requin longimane, le requin-taupo commun, le grand requin-marteau, le requin-marteau halicorne et le requin-marteau commun**, ainsi que deux espèces de **raies manta** ont été inscrites à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cette inscription exige que tout commerce international de ces espèces soit légal et ne porte pas préjudice aux populations sauvages. Trois ans plus tard, les parties à la CITES ont ajouté à l'Annexe II **le requin-renard à gros yeux, le requin commun, le requin-renard pélagique, le requin soyeux et la raie mobula**, portant à 20 le nombre d'espèces de requins et de raies commercialisées faisant l'objet de mesures commerciales. Bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour stabiliser les populations de ces espèces vulnérables dans le monde, les inscriptions à la CITES ont suscité l'application de mesures sans précédent de la part des parties.



Les ateliers

Depuis 2016, plus de 70 gouvernements ont participé à des ateliers régionaux et nationaux portant sur les moyens de garantir que le commerce des requins et des raies inscrits à l'Annexe II est légal et durable.

Ces ateliers visent à favoriser la coopération entre les services des douanes, de protection de l'environnement et des pêches, ainsi qu'à renforcer les capacités au niveau national et entre les pays. La formation porte notamment sur le rôle des gouvernements dans la réglementation du commerce international, l'identification des espèces de requins d'après leurs ailerons, le partage de conseils en matière d'application de la loi, et la délivrance des avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Ces derniers sont exigés par la CITES pour autoriser les pays à poursuivre le commerce des espèces inscrites. Disposant de ces outils, les pays peuvent remplir les obligations qui leur sont imposées par la CITES et jouer un rôle essentiel dans la réduction de la mortalité des requins dans le monde.

Figure 1

Application de la CITES dans le monde : Ateliers sur les requins et les raies organisés depuis 2013



■ Régionaux
 ■ Nationaux
 ■ Régionaux et nationaux

© 2019 The Pew Charitable Trusts



Mesures à prendre pour appliquer les dispositions de la CITES

Tandis que la CITES vise à empêcher que le commerce international des espèces menace la survie des animaux, l'inscription de ces espèces a incité les gouvernements, souvent pour la première fois, à gérer correctement la pêche des requins et des raies ou à offrir à ces animaux une protection complète dans leurs eaux territoriales. L'instauration d'ACNP, l'interdiction de la capture ou du commerce des espèces inscrites à la CITES ou l'établissement de protections complètes sont autant de moyens d'appliquer les dispositions de la CITES portant sur les requins et les raies.

Les pays sont autorisés à poursuivre le commerce international d'une espèce inscrite à l'Annexe II s'ils peuvent démontrer par une ACNP que ce commerce est légal et durable. Le Sri Lanka, la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie, entre autres, l'ont fait à l'aide des nouveaux outils électroniques en accès libre. D'autres pays, dont le Cap-Vert, les Philippines et les Émirats arabes unis, ont interdit l'exportation ou la capture de tout ou partie des espèces de requins inscrites à la CITES. D'autres encore, comme l'Inde, ont adopté des mesures plus larges, comme l'interdiction pure et simple de l'exportation des ailerons de requin. Certains gouvernements, dont plus récemment Samoa et la République dominicaine, sont même allés plus loin en interdisant la pêche commerciale, la possession, la vente et le commerce des espèces de requins et de raies, ainsi que des produits dérivés, dans leurs eaux territoriales.

Tableau 1

Comment les pays appliquent les dispositions de l'Annexe II de la CITES

ACNP* et/ou contrôle des pêches	Captures par espèces/ interdictions commerciales		Interdiction du commerce de produits issus du requin/de la raie
Australie	Bélice	Mozambique	République dominicaine
Colombie	Cap-Vert	Pakistan	Inde (ailerons seulement)
Costa Rica	Colombie	Pérou	Myanmar
Équateur	République dominicaine	Philippines	Samoa
Indonésie	Inde	Samoa	Émirats arabes unis (ailerons seulement)
Japon	Indonésie	Taïwan, Province de Chine	
Mexique	Malaisie	Thaïlande	
Myanmar	Maldives	Émirats arabes unis	
Nouvelle-Zélande	Mexique	États-Unis	
Pérou			
Sri Lanka			
États-Unis			
Vietnam			

*S'il est positif, les pays peuvent poursuivre le commerce.

Remarque : ces mesures de gestion sont le résultat de l'inscription des requins et des raies à l'Annexe II de la CITES. Elles ont été établies à l'aide des meilleures données disponibles publiquement. Bien que toute mesure ne puisse être efficace que si elle est appliquée, ces inscriptions à l'Annexe II ont également incité des gouvernements, comme ceux de Hong Kong et de la Colombie, à prendre des mesures visant à renforcer cette application.

© 2019 The Pew Charitable Trusts

Figure 2

Pays appliquant les dispositions de l'Annexe II de la CITES depuis 2013



Remarque : les pays mis en couleur ci-dessus ont été rassemblés à l'aide des meilleures données disponibles publiquement.

© 2019 The Pew Charitable Trusts



Application de la CITES à Hong Kong, plaque tournante du commerce mondial

Plus de la moitié du commerce mondial annuel des ailerons de requins transite par Hong Kong, c'est pourquoi il est essentiel que le gouvernement de cet État joue un rôle actif dans la lutte contre le commerce illicite et non durable. Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Conservation de Hong Kong est à l'avant-garde des initiatives mondiales d'application des dispositions relatives aux nouvelles inscriptions à la CITES. Depuis 2014, le gouvernement de Hong Kong a organisé neuf ateliers de formation à l'identification visuelle des ailerons des espèces inscrites à la CITES destinés aux agents des douanes et aux services de répression. Notamment grâce aux compétences acquises lors de ces formations, les douaniers de Hong Kong ont saisi plus de 5 tonnes métriques d'ailerons de requins entre 2014 et juillet 2018.

Les outils d'application de la loi

La formation a permis aux fonctionnaires d'au moins 70 pays d'apprendre à identifier le commerce illicite des espèces de requins et de raies inscrites à la CITES et à y mettre fin. Un large éventail d'outils est proposé en plusieurs langues, notamment des guides et des affiches d'identification des ailerons de requin, pour aider les gouvernements à s'assurer que le commerce de ces espèces est légal, durable et traçable. Le tableau 2 contient un récapitulatif de ces outils, dont beaucoup sont disponibles sur le site www.identifyingsharkfins.org ou sur le portail de la CITES sur les requins.

Tableau 2

Outils de lutte contre le commerce illégal

Résumé

Guide d'identification des ailerons de requin	Il s'agit d'un guide visuel que les inspecteurs de la faune et le personnel des douanes peuvent utiliser pour identifier rapidement les premières nageoires dorsales et pectorales des neuf espèces de requins exploitées commercialement sous leur forme la plus courante (p. ex., congelées ou séchées et non transformées). https://www.identifyingsharkfins.org
Affiches d'identification des ailerons de requin	Il s'agit d'une forme condensée du guide d'identification des ailerons de requin permettant d'aider les fonctionnaires à identifier rapidement les ailerons de requin couramment exploités commercialement. https://www.identifyingsharkfins.org
Guide d'analyse génétique	Les outils d'analyse génétique peuvent en outre permettre d'identifier une espèce de requin à partir des ailerons, ainsi que de la chair et d'autres produits commercialisés à différents points de la chaîne d'approvisionnement, de la capture à la consommation. Ce guide synthétise tous les protocoles d'analyse génétique disponibles dans la littérature publiée, en indiquant lesquels utiliser en fonction de la façon dont le produit issu du requin est transformé (séché, congelé, etc.). Toutes les espèces de requins et de raies inscrites à la CITES peuvent être identifiées au moyen de ces protocoles génétiques. https://www.identifyingsharkfins.org
Guides relatifs à l'Avis de commerce non préjudiciable (ACNP)	Parce que la CITES exige que les pays qui souhaitent continuer à exporter des espèces inscrites à l'Annexe II se soumettent à un ACNP, ces guides sur l'ACNP fournis électroniquement visent à garantir que l'exportation d'une espèce inscrite ne menace pas sa survie. En 2014, l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature, l'Union internationale pour la conservation de la nature et TRAFFIC ont rédigé des directives détaillées sur l'élaboration des ACNP pour conseiller les gouvernements qui cherchent à exporter des espèces de requins inscrites à la CITES. https://www.cites.org/eng/prog/ndf/index.php
Mini code-barres PCR multiplex	Ce test permet d'identifier toutes les espèces de requins inscrites à la CITES et la plupart de celles qui sont commercialisées dans le monde. Les résultats sont fondés sur une seule amplification en chaîne par polymérase (PCR) et un ou deux séquençages d'ADN en aval. https://citessharks.org
iSharkFin	Logiciel qui permet aux inspecteurs portuaires, aux douaniers, aux mareyeurs et à d'autres intervenants sans formation taxonomique officielle d'identifier les espèces en téléchargeant la photo d'un aileron. http://www.fao.org/ipoa-sharks/tools/software/isharkfin
Portail de la CITES sur les requins	Site Internet renfermant des informations diverses publiées par la CITES et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, et destinées à aider les pays à appliquer les dispositions relatives aux requins et aux raies. Il comprend une base de données des outils d'identification des requins, des conseils sur la façon d'élaborer des ACNP, des détails sur les réunions pertinentes passées et à venir, ainsi que des rapports, études, affiches et fichiers multimédias nationaux et régionaux. https://www.cites.org/pkpg/shark



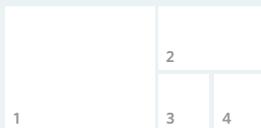
Conclusion

La CITES est devenue un acteur incontournable de la protection et de la gestion des requins au niveau mondial. De plus, les pays montrent qu'ils s'engagent à appliquer l'ensemble des dispositions de l'Annexe II de la CITES pour les requins et les raies, et à entretenir la dynamique visant à gérer correctement ces espèces dans le monde. Toutefois, malgré les progrès réalisés depuis 2013, seul 3,9 à 17,8 % du commerce mondial des ailerons est réglementé³. De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire pour que ces espèces vulnérables bénéficient des protections qu'une inscription à l'Annexe II de la CITES peut leur assurer.

Bibliographie

- 1 Boris Worm et al., « Global Catches, Exploitation Rates, and Rebuilding Options for Sharks », *Marine Policy* 40 (2013): 194-204, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0308597X13000055>.
- 2 Nicholas K. Dulvy et al., « Extinction Risk and Conservation of the World's Sharks and Rays », *eLife* 3 (2014): 1-34, <http://dx.doi.org/10.7554/eLife.00590>.
- 3 Andrew T. Fields et al., « Species Composition of the International Shark Fin Trade Assessed Through a Retail-Market Survey in Hong Kong », *Conservation Biology* 32, no. 2 (2017): 376-89, <https://doi.org/10.1111/cobi.13043>. L'étude fondamentale sur le commerce mondial des ailerons de requin indique que 11,8 à 15,5 % du commerce mondial des ailerons de requin est maintenant inscrit à l'Annexe II de la CITES. Pour en savoir plus sur cette étude, se reporter à Shelley C. Clarke et al., « Identification of Shark Species Composition and Proportion in the Hong Kong Shark Fin Market Based on Molecular Genetics and Trade Records », *Conservation Biology* 20, no. 1 (2006): 201-11, <https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2005.00247.x>.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
pewsharks.org



Photos de couverture :

1. Requin-renard/Jason Arnold 2. Requin soyeux/Jim Abernethy
3. Raie manta/Getty Images 4. Requin-marteau/Getty Images

Contact : Barbara Cvrkel, responsable de la communication

E-mail : bcvrkel@pewtrusts.org

Site Web du projet : pewsharks.org

The Pew Charitable Trusts s'appuie sur le pouvoir de la connaissance pour résoudre les problèmes les plus complexes de notre époque. Pew applique une approche analytique rigoureuse pour améliorer les politiques publiques, informer le public et stimuler la vie citoyenne.